académie Strasbourg

inspection de
l'éducation nationale
Circonscription
de Sélestat

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sélestat, le 15 mars 2018

A l'attention de

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices
Mesdames et Messieurs les Enseignant(e)s
de la circonscription de SELESTAT

NOTE DE SERVICE N°7

<u>Objet</u> : Protocole congés et absences

Les supports pour solliciter un congé ou une absence ayant récemment été modifiés, vous trouverez ci-dessous le nouveau protocole à respecter.

Les arrêts maladie, les demandes d'autorisation d'absence, **accompagnés** des justificatifs, doivent impérativement parvenir **<u>sous 48 heures</u>**. Le cachet d'arrivée à l'IEN faisant foi.

L'arrêt maladie ainsi que **la partie adresse où le malade peut être visité** doit être complété.

Les demandes de congé (maladie, maternité, congé supplémentaire de maternité) seront **<u>accompagnées</u>** du **bordereau de transmission des congés** que vous trouverez sur le site de la circonscription (document référence SAGIPE-FOCG-2015/10/05).

Les demandes d'autorisation d'absence (enfant malade, formation, examen, réunion syndicale, concours, décès d'un proche…) seront **<u>accompagnées</u>** du **formulaire de demande d'autorisations d'absence**, document également disponible sur le site de la circonscription. Nouveau document envoyé dans les écoles le 12 mars 2018 (document référence SAGIPE-FOAA-2015/10/15).

Si une consultation, une hospitalisation, une absence s'effectuent dans un autre département que le Bas-Rhin, précisez-le. L'accord de cette absence ou de ce congé relève de la Direction Académique.

Il est impératif de respecter cette procédure, d'utiliser le bon formulaire au risque de voir la demande rejetée et de se voir retirer un trentième du salaire.

L'Inspectrice de l'Education Nationale
Cathy CHARVET

Pièces jointes :
- bordereau de transmission des congés (SAGIPE-FOCG-2015/10/05)
- formulaire de demande d'autorisations d'absence (SAGIPE-FOAA-2015/10/15)

Maître	Émargement

Maître	Émargement